

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maisons-Alfort, le 1^{er} mars 2023

Mise à jour des téléphones XIAOMI POCO X3 et LOGICOM LE SWIPE à la suite d'un dépassement des valeurs limites de DAS

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) prend acte de la mise à jour par les sociétés XIAOMI et LOGICOM des téléphones portables Poco X3 et Le Swipe, afin de respecter les valeurs limites de DAS localisé « membre » et « tronc ».

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les débits d'absorption spécifique (DAS) des téléphones Xiaomi Poco X3 et Logicom Le Swipe. Le DAS permet de quantifier l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques et absorbée par le corps humain.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ces téléphones aux exigences européennes concernant le DAS. Ces exigences impliquent que les terminaux soient évalués au contact du corps pour le DAS localisé « membre » et à une distance de 5 mm pour le DAS localisé « tronc ». Ils doivent également respecter les valeurs limites réglementaires de 4 W/kg pour le DAS localisé « membre » et 2 W/kg pour le DAS localisé « tronc ». Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant ces limites.

En application de l'article L43 II bis du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure les sociétés XIAOMI et LOGICOM, responsables de la mise sur le marché de ces téléphones, de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin aux non-conformités constatées sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés.

Les sociétés XIAOMI et LOGICOM ont pris la décision de réduire la puissance de leurs terminaux via une mise à jour logicielle. Le contrôle par l'ANFR de l'efficacité des mesures correctives a néanmoins mis en évidence une persistance de la non-conformité pour les téléphones Xiaomi Poco X3 et Logicom Le Swipe.

En conséquence, les sociétés XIAOMI et LOGICOM ont procédé au développement d'une seconde mise à jour logicielle pour mettre fin aux non-conformités constatées.

L'ANFR a également sanctionné les sociétés XIAOMI et LOGICOM par une amende administrative d'un montant de 7 500€.

Ces évolutions permettent de rendre les DAS localisés « membre » et « tronc » conformes aux limites réglementaires de 4 W/kg et 2 W/kg. Les mises à jour sont automatiquement diffusées aux téléphones correspondants, dès lors qu'ils sont connectés à un réseau de données (réseau mobile ou WiFi).

Téléphone Xiaomi Poco X3 (M2007J20CG)

	Valeur initiale	Valeur première mise à jour	Valeur seconde mise à jour
Version du système	V12.0.7.0(QJGEUXM)	V12.5.8.0(RJGEUXM)	V13.0.4.0(SJGEUXM)
DAS « tête » mesuré			
DAS « tronc » mesuré	2,33 W/kg	2,67 W/kg	1,3 W/kg
DAS « membre » mesuré		5,49 W/kg	2,78 W/kg

Téléphone Logicom Le Swipe

	Valeur initiale	Valeur première mise à jour	Valeur seconde mise à jour
Version du système	HW01_SW01	HW02_SW07	HW02_SW12
DAS « tête » mesuré			
DAS « tronc » mesuré	2,07 W/kg	2,04 W/kg	0,757 W/kg
DAS « membre » mesuré	3,25 W/kg		

L'ANFR invite les propriétaires de ces téléphones à vérifier qu'ils ont été mis à jour. Si ce n'est pas le cas, une mise à jour manuelle est à effectuer.

Retrouvez l'ensemble des mesures de DAS des téléphones réalisées par l'ANFR en open data sur notre site: <https://data.anfr.fr>

Pour plus d'informations :

- [Présentation du DAS : infographies, vidéos](#)
- [La vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)

Contact presse ANFR :

presse@anfr.fr – 07 87 92 52 66